



Numéro 28

9 septembre 2015



COLZA :

- Risque limaces
- Altises

PREPARATION des SEMENCES

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelle du début de semaine et du BSV Ile-de-France n°29 du 8 septembre 2015. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le guide Culture Info.plaine - Interventions de printemps.

Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Anne PAPIN
01 60 24 71 87 / 06 07 18 21 21

Pôle agronomie et environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 10/06/15

COLZA

(levée à 2-3 feuilles)

Limaces

Toujours à surveiller en particulier sur les semis de la semaine dernière et en bordures de parcelles.

Seuil d'intervention : présence de limaces sous les pièges **ET** dégâts visibles sur plantes.

Produits possibles :



SLUXX HP à 5 à 7 kg/ha : anticiper et ne pas attendre un nombre de limaces trop élevé sous les pièges.

Les produits à base de métaldéhyde sont à réserver aux infestations les plus importantes : METAREX INO... : 3 à 5 kg/ha en plein.

Ces produits sont limités à 4 applications dans la limite de 17,5 kg/ha et par an.

Altises

Les premiers dégâts sur plantes ont été observés la semaine dernière nécessitant parfois une intervention.

Stade de sensibilité : de la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.

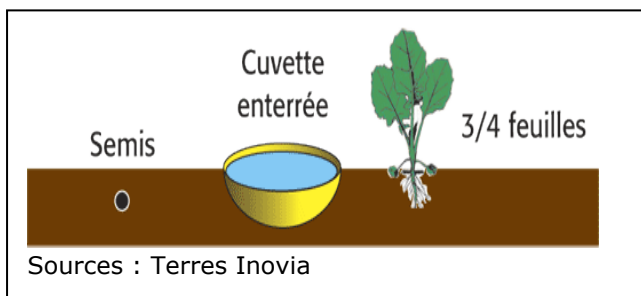
Seuil d'intervention : 8 pieds sur 10 avec morsures.

Produits possibles :

CYTHRINE L 0,25 l, DUCAT/CAJUN 0,3 l/ha, KARATE ZEON 0,05 l/ha, PEARL PROTECH 0,33 l/ha.

Rappel du positionnement de la cuvette jaune

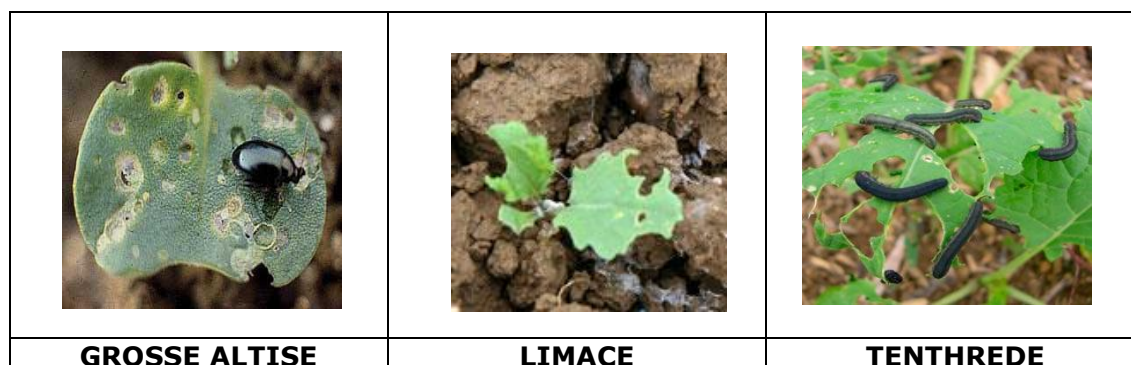
- Placer le piège dans la parcelle à 10 m de la bordure la plus proche d'un ancien champ de colza.
- Positionner la base de la cuvette à hauteur de végétation.
- Remplir la cuvette d'un litre d'eau mélangé à un peu de produit vaisselle.
- Visiter le piège au moins une fois par semaine pour déterminer l'arrivée des insectes.



➤ **Savoir identifier les dégâts sur feuille**

Suite à des questions sur les symptômes vus en plaine, voici une règle simple pour identifier altises, limaces et tenthrèdes selon les symptômes : (source photos : Terres Inovia)

- Les altises font principalement des trous sur la surface de la feuille.
- Les limaces mangent la feuille en commençant par un côté de celle-ci puis mangent tout.
- La tenthrède mange la feuille comme les limaces mais laisse les nervures.



PREPARATION des SEMENCES de BLE et ESCOURGEON

➤ **Vérifier le PMG et la faculté germinative**

➤ **PMG** : connaître précisément le Poids de Mille Grains (PMG) de vos semences est loin d'être superflu. Une différence de 5 g de PMG sur une densité de 250 gr/m² correspond à 12,5 kg/ha, soit environ 10 % du coût de la semence.

Vérifier ce PMG, en particulier sur les semences de ferme, permet de bien caler la densité de semis et aussi un bon dosage du traitement de semences.

Prendre un échantillon prélevé après triage, le peser et compter tous les grains. Ramener le poids à 1000 grains.

$$\text{PMG} = \text{Poids de l'échantillon} \times 1000 / \text{nb grains de l'échantillon.}$$

Un compteur à grain est à votre disposition à la Chambre d'agriculture, au Mée-sur-Seine ou à Meaux sur rendez-vous, pour vous permettre de contrôler le PMG de votre semence de ferme.

Nous contacter au 01 64 79 30 65.

➤ **Test de germination**

- ① Placer des échantillons de 200 grains par variété dans le bac à légumes du réfrigérateur pendant une semaine afin de lever la dormance.
- ② Disposer les grains sur du papier buvard humide dans une pièce à température ambiante (18° C ou plus) en lumière alternée (lumière naturelle). Le papier buvard doit toujours rester humide.
- ③ Compter le nombre de grains germés 7 jours après et calculer le pourcentage.
- ④ Si le résultat est inférieur à 85 %, augmenter la densité de semis en conséquence.

➤ **Réaliser ses traitements de semences à la ferme**

➤ **Quand traiter ?**

Au plus près de la date de semis. Les traitements de semences contenant un insecticide doivent être réalisés moins de 3 semaines avant le semis.

➤ **Les précautions à prendre**

⇒ **Lire l'étiquette** : les phrases de risques vous informent d'un risque particulier lors de l'utilisation des différentes spécialités commerciales.

⇒ **Votre protection** : utilisez un masque équipé de cartouche A2 P3, des lunettes de protection, une combinaison spécifique, des gants en nitrile ou néoprène.

Rappel : les masques anti-poussière de bricolage ne vous assurent pas une protection efficace car l'étanchéité avec votre visage n'est pas correcte et ils ne vous protègent donc pas contre les risques chimiques.

Pour les gants et la combinaison, vérifiez la présence du pictogramme « éprouvette ». Cette information est présente sur le suremballage des gants et sur l'étiquette de la combinaison.

⇒ **Après le traitement** : lorsque vous nettoyez votre matériel, conservez votre équipement pour vous protéger des éclaboussures.

▲ Raisonner la dose en grains/m²

$$\text{DOSE de SEMIS (kg/ha)} = \text{PMG (en grammes)} \times \text{nombre de grains/m}^2 / 100$$

Densité de semis souhaitée en grains/m ²	Poids de semences en kg/ha pour un PMG de grammes								
	38	40	42	44	46	48	50	52	54
180	68	72	76	79	83	86	90	94	97
200	76	80	84	88	92	96	100	104	108
220	84	88	92	97	101	106	110	114	119
240	91	96	101	106	110	115	120	125	130
260	99	104	109	114	120	125	130	135	140
280	106	112	118	123	129	134	140	146	151
300	114	120	126	132	138	144	150	156	162
320	122	128	134	141	147	154	160	166	173
340	129	136	143	150	156	163	170	177	184
360	137	144	151	158	166	173	180	187	194
380	144	152	160	167	175	182	190	198	205
400	152	160	168	176	184	192	200	208	216

COMPOSITION des PRODUITS

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
Antilimaces	
METAREX INO	Métaldéhyde 4 %
SLUXX HP	Phosphate ferrique 3 %
Insecticides	
CYTHRINE L / CYPLAN	Cyperméthrine 100 g/l
DECIS PROTECH / PEARL PROTECH	Deltaméthrine 15 g/l
DUCAT / CAJUN	Betacyfluthrine 25 g/l
KARATE ZEON	Lambda cyhalothrine 100 g/l



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
 La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

